

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire Bellefeuille	Numéro de permis 2013799	Date d'inspection Le 11 juillet 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Adresse 906 rue Louis G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon inspection annuelle</p> <p>Observation: arrivé des enfants, lavage de mains, collation, jeux libres et jeux extérieur.</p> <p>Discussion avec l'administratrice concernant rapport de présence du personnel, rapport incident, aire de jeu extérieur, formulaire de maladie, administration de la halte,</p> <p>La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.</p>
--

original signé par
Karine Basque

Le 30 mai 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Chantal Sonier

Le 30 mai 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date